



La caisse proposée par Caliplast est issue d'un développement spécifique dédié à la manutention de charges n'excédant pas 15 kg.

Cette caisse apporte des solutions innovantes faisant l'objet d'un brevet :

- Ceinture de renfort périphérique alvéolaire garantissant le meilleur écoulement d'eau en position normale ou retournée lors du lavage,
- Système de guidage de cerclage intégré à la ceinture périphérique,
- Evidements pour le maintien des caisses lors du désempilage automatique, - Géométrie de poignée, assurant la compatibilité de préhension robotisée,

ALIMENTARITE :

Matière : Polypropylène copolymère

Colorant : suivant couleur

**Nous certifions que la composition du produit telle que décrite ci-dessus, y compris les composants, sont conformes aux exigences de la législation Européenne en vigueur concernant les matériaux mis en contact avec les denrées alimentaires.**

*Décret n°92-631 du 8 juillet 1992 : Matériaux et objets au contact des denrées, produits et boissons destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.*

*Arrêté du 19 octobre 2006 modifiant l'arrêté du 2 janvier 2003 relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.*

*Arrêté du 19 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 2 avril 2003 concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et des objets mis ou destinés à être mis au contact des denrées alimentaires.*

Ce certificat ne couvre cependant pas :

- Les modifications de la composition apportées par l'utilisateur par l'addition de substances quelle qu'en soit la nature, ou par dégradation du produit résultant d'une mise en œuvre inadéquate
- Les usages et/ou le stockage inadéquat du produit.

En outre il appartient au conditionneur final de vérifier, en conformité avec les règles de la profession et la pratique courante, la compatibilité (y compris les éventuels tests de migration) du matériau et des denrées conditionnées.

Ce certificat n'est valable que pour le produit cité ci-dessus, toute modification du produit (même dimensionnelle) lui fait perdre sa validité.